

le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail

guide administratif



- DIRECTION DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
- DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES
- DIRECTION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES
- DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

**Le crédit d'impôt pour
stage en milieu
de travail**

Guide administratif

Partie 3

D

Niveau secondaire en formation professionnelle préparant à l'exercice de métiers semi-spécialisés (volet 2)

Renée LeGendre

Ce stage (16 heures par semaine - 2 jours) fait l'objet d'un encadrement plus soutenu aux fins de la sanction des études. On considère ici que l'encadrement personnalisé requis est de 14 heures pour les 2 journées travaillées pendant les 9 premières semaines de stage. L'encadrement personnalisé sera de 10 heures par semaine pour les 21 semaines subséquentes (24 heures par semaine - 3 jours). Ici encore, il n'y a pas d'encadrement simultané.

Martin Legros

Ce stage (16 heures par semaine - 2 jours) fait l'objet d'un encadrement plus soutenu aux fins de la sanction des études. Comme pour le stage , la supeprécédent,vision diminue au fur et à mesure que progresse le stage.

**ATTESTATION DE PARTICIPATION
À UN STAGE DE FORMATION ADMISSIBLE**

E

Ce formulaire s'adresse à un établissement d'enseignement reconnu et vise à attester la participation de stagiaires à un stage admissible dans l'entreprise d'une société ou d'un particulier qui demande un crédit d'impôt pour stage en milieu de travail, à l'égard des dépenses admissibles engagées soit par la société admissible, soit par le particulier ou par la société de personnes admissible dont la société ou le particulier est membre.

Il doit être rempli par l'établissement d'enseignement reconnu, qui le remettra soit à la société, soit au particulier ou à la société de personnes admissible dont la société ou le particulier est membre, au plus tard six mois après la fin du stage de formation

admissible. L'établissement d'enseignement doit conserver une copie du formulaire et en faire parvenir une à l'adresse suivante : Direction de l'organisation pédagogique, Direction générale de la formation professionnelle et technique, ministère de l'Éducation du Québec, 1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5.

La société ou le particulier qui demande ce crédit n'a pas à joindre ce formulaire à la Déclaration de revenus des sociétés (formulaire CO-17) ou à la Déclaration de revenus détaillée, selon le cas, mais doit le conserver pour une vérification éventuelle.

I – IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ, DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES OU DU PARTICULIER

Nom de la société, de la société de personnes ou du particulier, selon le cas		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
Adresse		Numéro d'enregistrement, d'inscription ou d'assurance sociale, selon le cas	
		Code postal	
Lieu du stage (s'il diffère de l'adresse de la société, de la société de personnes ou du particulier)			
		Code postal	

II – IDENTIFICATION DES STAGIAIRES

Remplissez le tableau prévu à cette fin au verso du présent formulaire.

III – IDENTIFICATION DES SUPERVISEURS

Inscrivez ci-dessous le nom de chaque superviseur qui a participé à l'encadrement des stagiaires, son numéro d'assurance sociale et le numéro du ou des stagiaires qu'il a supervisés (numéro inscrit à la colonne 1 du tableau servant à l'identification des stagiaires au verso du présent formulaire). Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille.

Nom du superviseur	Numéro d'assurance sociale	Numéro du stagiaire

IV – IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RECONNU

Nom de l'établissement		Code d'établissement	
Adresse			
		Code postal	

SIGNATURE

Moi, _____, représentant autorisé à signer pour l'établissement

(écrire en majuscules)

d'enseignement mentionné à la partie IV du présent formulaire, j'atteste que

- chacune des personnes identifiées à la partie II du présent formulaire est inscrite à plein temps à un programme visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), l'intégration socioprofessionnelle des adultes (services d'insertion socioprofessionnelle [SIS]), ou de formation professionnelle au secondaire, technique ou collégial ou universitaire de premier cycle, sanctionné par un diplôme, un certificat ou une autre attestation officielle, prévoyant un ou plusieurs stages de formation pratique d'au moins 140 heures pendant la durée de ce programme ;
- chacune de ces personnes a complété un stage dans l'entreprise de la société, de la société de personnes ou du particulier identifié à la partie I du présent formulaire ;
- le stage ainsi complété constitue une formation pratique intégrée à un programme d'enseignement ;
- le nombre d'heures d'encadrement hebdomadaire (individuel et de groupe, le cas échéant) mentionné à la partie II du présent formulaire est jugé nécessaire à la réalisation du stage ;
- les renseignements relatifs aux personnes identifiées comme stagiaires et superviseurs, respectivement aux parties II et III du présent formulaire, sont exacts.

_____	_____	_____	_____
Signature	Fonction	Date	Ind. rég. Téléphone

IDENTIFICATION DES STAGIAIRES

Inscrivez ci-dessous le numéro du stagiaire, son nom et son numéro d'assurance sociale, la période couverte par le stage (date du début et de la fin) et le temps consacré à sa réalisation. Dans le cas où plus d'un stagiaire participe au stage, inscrivez aussi le nombre d'heures d'encadrement individuel ou de groupe pour chacun des stagiaires inscrits à **plein temps** à un programme faisant partie de ceux mentionnés au recto et offert par l'établissement d'enseignement délivrant la présente attestation ainsi que le numéro ou le type de programme visé. Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille.

1 Numéro de participant	2 Nom du stagiaire	3 Numéro d'assurance sociale	4 Période couverte par le stage		6 Temps consacré à la réalisation du stage			8 Encadrement			11 Numéro ou type de programme visé
			4 Date du début	5 Date de la fin	6 Nombre de semaines	7 Nombre d'heures par semaine	8 Nombre d'heures par semaine	9 Nombre d'heures par semaine	10 Nombre de personnes		
1	Marc Labonté	200-200-200	96-09-16	96-10-11	4	24	20				ISPJ
			96-10-14	96-11-08	4	24	15				ISPJ
			96-11-11	96-12-06	4	24	10				ISPJ
					Fonction de travail : aide-commis						
1	Paul Melançon	100-101-100	96-09-09	96-09-27	3	12	12				ISPJ
			96-09-30	96-10-31	5	12	9				ISPJ
			96-11-04	96-11-22	3	40	22				ISPJ
			96-11-25	96-12-17	4	12	4				ISPJ
					Fonction de travail : aide-ferblantier						
1	Sandra Petit	101-102-103	97-01-13	97-01-24	2	15	15				ISPJ
			97-01-27	97-02-07	2	15	10				ISPJ
			97-02-10	97-03-14	4	15	8				ISPJ
			1re partie du stage, fonction de travail : aide-cuisinière								
1	Sandra Petit	101-102-103	97-03-17	97-03-28	2	15	10				ISPJ
			97-04-01	97-05-09	6	15	8				ISPJ
			97-05-12	97-06-06	4	15	5				ISPJ
			2e partie du stage, fonction de travail : aide-cuisinière								

E

Niveau secondaire cheminement particulier de formation visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ)

Marc Labonté

Ce stage d'aide-commis a été effectué sur une période de 12 semaines, à raison de 3 jours par semaine. On constate que l'encadrement donné au jeune était maximal (20 h/sem.) au début du stage, mais qu'il a diminué au fur et à mesure que le jeune a acquis de l'autonomie dans l'accomplissement de sa fonction de travail. On a indiqué, à la colonne 11, le type de formation dans lequel le jeune était inscrit, soit ISPJ et on a ajouté, sous les lignes qui font état du stage, la fonction de travail apprise durant ce stage.

Paul Melançon

Ce stage d'aide-ferblantier s'est échelonné sur une période de 15 semaines, à raison de 2 jours par semaine durant 12 semaines, suivi d'une période intensive de 5 jours par semaine pendant 3 semaines. Dans la colonne « Encadrement individuel », on a indiqué le nombre d'heures exact de supervision (22h) et ce, même s'il excède le nombre maximal d'heures admissible au crédit d'impôt (20h). L'entreprise a été informée du nombre d'heures de supervision par stagiaire par semaine qu'elle peut demander sous forme de crédit d'impôt.

Sandra Petit

Ce stage d'aide-cuisinière a été réalisé en deux parties. La première s'est échelonnée sur 8 semaines, à raison de 15 heures par semaine. La deuxième a été effectuée dans une autre entreprise et a duré 12 semaines, à raison de 15 heures par semaine. Quand un stage dans une fonction de travail donnée se divise en plusieurs parties, que celui-ci se poursuive ou non dans une autre entreprise, le formulaire Attestation de participation à un stage de formation admissible est rempli seulement quand toutes les parties du stage relié à cette fonction de travail ont été réalisées.

ATTESTATION DE PARTICIPATION À UN STAGE DE FORMATION ADMISSIBLE

Ce formulaire s'adresse à un établissement d'enseignement reconnu et vise à attester la participation de stagiaires à un stage admissible dans l'entreprise d'une société ou d'un particulier qui demande un crédit d'impôt pour stage en milieu de travail, à l'égard des dépenses admissibles engagées soit par la société admissible, soit par le particulier ou par la société de personnes admissible dont la société ou le particulier est membre.

Il doit être rempli par l'établissement d'enseignement reconnu, qui le remettra soit à la société, soit au particulier ou à la société de personnes admissible dont la société ou le particulier est membre, au plus tard six mois après la fin du stage de formation

admissible. L'établissement d'enseignement doit conserver une copie du formulaire et en faire parvenir une à l'adresse suivante : Direction de l'organisation pédagogique, Direction générale de la formation professionnelle et technique, ministère de l'Éducation du Québec, 1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5.

La société ou le particulier qui demande ce crédit n'a pas à joindre ce formulaire à la Déclaration de revenus des sociétés (formulaire CO-17) ou à la Déclaration de revenus déléguée, selon le cas, mais doit le conserver pour une vérification éventuelle.

I – IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ, DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES OU DU PARTICULIER

Nom de la société, de la société de personnes ou du particulier, selon le cas	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Adresse	Numéro d'enregistrement, d'inscription ou d'assurance sociale, selon le cas
	Code postal

Lieu du stage (s'il diffère de l'adresse de la société, de la société de personnes ou du particulier)	Code postal
---	-------------

II – IDENTIFICATION DES STAGIAIRES

Remplissez le tableau prévu à cette fin au verso du présent formulaire.

III – IDENTIFICATION DES SUPERVISEURS

Inscrivez ci-dessous le nom de chaque superviseur qui a participé à l'encadrement des stagiaires, son numéro d'assurance sociale et le numéro du ou des stagiaires qu'il a supervisés (numéro inscrit à la colonne 1 du tableau servant à l'identification des stagiaires au verso du présent formulaire). Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille.

Nom du superviseur	Numéro d'assurance sociale	Numéro du stagiaire

IV – IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RECONNU

Nom de l'établissement	Code d'établissement
Adresse	
	Code postal

SIGNATURE

Moi, _____, représentant autorisé à signer pour l'établissement

(écrire en majuscules)

d'enseignement mentionné à la partie IV du présent formulaire, j'atteste que

- chacune des personnes identifiées à la partie II du présent formulaire est inscrite à plein temps à un programme visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), l'intégration socioprofessionnelle des adultes (services d'insertion socioprofessionnelle (SIS)), ou de formation professionnelle au secondaire, technique au collégial ou universitaire de premier cycle, sanctionné par un diplôme, un certificat ou une autre attestation officielle, prévoyant un ou plusieurs stages de formation pratique d'au moins 140 heures pendant la durée de ce programme ;
- chacune de ces personnes a complété un stage dans l'entreprise de la société, de la société de personnes ou du particulier identifié à la partie I du présent formulaire ;
- le stage ainsi complété constitue une formation pratique intégrée à un programme d'enseignement ;
- le nombre d'heures d'encadrement hebdomadaire (individuel et de groupe, le cas échéant) mentionné à la partie II du présent formulaire est jugé nécessaire à la réalisation du stage ;
- les renseignements relatifs aux personnes identifiées comme stagiaires et superviseurs, respectivement aux parties II et III du présent formulaire, sont exacts.

Signature	Fonction	Date	Ind. rég. Téléphone
-----------	----------	------	---------------------

F

Services d'intégration socioprofessionnelle (SIS)

Irenée Genest

Cet exemple illustre la réalisation d'un stage court, soit 6 semaines à 35 heures, pour un total de 210 heures. Ce stage respecte le nombre d'heures minimum requis, soit 140 heures. Au début de ce stage, le nombre d'heures par semaine requis pour l'encadrement individuel est le maximum, soit 20 heures par semaine. Pour les trois dernières semaines, le nombre d'heures requis pour l'encadrement individuel a diminué à 10 heures par semaine.

Catherine Yourcenar

Cet exemple illustre cette fois-ci la réalisation d'un stage long, soit 17 semaines à 35 heures par semaine. Pour un total de 595 heures. Ce stage respecte évidemment le nombre d'heures minimum requis, soit 140 heures, ainsi que le maximum, soit 635 heures. Au début de ce stage, le nombre d'heures par semaine requis pour l'encadrement individuel est le maximum, soit 20 heures par semaine et pour les autres semaines, le nombre d'heures requis pour l'encadrement individuel diminue de 10 heures à 5 heures par semaine.

Bouscotte Trois-Pistoles

Volcan De Montréal

Ces deux personnes sont en stage au même moment; elles suivent le même programme et le rythme de leurs stages est de 40 heures par semaine (5 jours) pour une certaine période et de 32 heures par semaine (4 jours) pour l'autre période.

Période du 12 septembre 1998 au 16 octobre 1998 (5 jours/semaine)

Dans ce cas, on considère que l'encadrement requis est de 2 heures par jour par stagiaire. Pour cette période, les deux stagiaires recevront chacun 8 heures d'encadrement personnalisé et 2 heures d'encadrement simultané, pour un total de 10 heures. Toutefois, l'entreprise ne pourra réclamer que 9 heures par stagiaire par semaine, compte tenu des économies réalisées par l'encadrement simultané.

Ex. : encadrement personnalisé: 10 heures;

encadrement simultané: 2 heures pour 2 stagiaires, donc 1 heure par stagiaire;

encadrement total par stagiaire: 9 heures.

Période du 31 octobre 1998 au 4 novembre 1998 (4 jours/semaines)

Dans ce cas, on considère que l'encadrement requis est de 2 heures par jour par stagiaire. Pour cette période, les deux stagiaires recevront chacun 6 heures d'encadrement personnalisé et 2 heures d'encadrement simultané, pour un total de 8 heures. Toutefois, l'entreprise ne pourra réclamer que 7 heures par stagiaire par semaine, compte tenu des économies réalisées par l'encadrement simultané.

Ex. : encadrement personnalisé: 8 heures;

encadrement simultané: 2 heures pour 2 stagiaires, donc 1 heure par stagiaire;

encadrement total par stagiaire: 7 heures.

Si vous désirez obtenir des renseignements d'ordre général concernant le **crédit d'impôt**, veuillez communiquer avec :

Mme Doris Boucher de la Direction de l'organisation pédagogique,
téléphone : (418) 643-0335
télécopieur : (418) 643-1926

Si vous désirez obtenir des renseignements relatifs à **ces dossiers**, veuillez communiquer avec :

M. Roger Murray de la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires

téléphone : (418) 646-4801
télécopieur : (418) 643-0622

Mme Diane Nadeau de la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

téléphone : (418) 646-4597
télécopieur : (418) 643-7015

Mme Diane Grimard de la Direction de la formation générale des adultes

téléphone : (418) 644-0173
télécopieur : (418) 528-7454

Si vous désirez obtenir des renseignements du **ministère du Revenu**, veuillez composer les numéros de téléphone suivants :

pour les sociétés :

(418) 659-4155 (Québec)
(514) 864-4155 (Montréal)
1 800 450-4155 (autres régions)

pour les particuliers admissibles (en affaires) ou les sociétés de personnes :

(418) 659-6299 (Québec)
(514) 864-6299 (Montréal)
1 800 267-6299 (autres régions)